



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0103

Dossier OEC/CTC N°: 13044

Maître d'ouvrage - raison sociale

Commune de ISOLACCIO DI FIUMORBO

Adresse

20243 Mairie d'ISOLACCIO DI FIUMORBO

CODE NAF

SIRET

21200135800010

Responsable Légal

Jacques BARTOLI (Maire)

Opération

Rénovation de l'éclairage public (204 points) de la commune afin de réaliser des économies d'énergie, composé de vieux luminaires équipés de lampes et d'optiques fortement consommateurs.

Lieu de réalisation

ISOLACCIO DI FIUMORBO (Haute-Corse)

Date prévisionnelle de réalisation

T3 -T4 2014

CPER 2007-2013

ProDEME (ADEME/CTC)

Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER

oui

Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle

non

Instructeurs :

ADEME :

BOLLINI Virginie

OEC/CTC :

MONTI Cyrille

Gestionnaires :

ADEME :

CASAMATTA Marie-Christi

OEC/CTC :

ADEME

OEC / CTC

Date de la demande

29/05/2013

Date de la demande

03/06/2013

Date de réception

28/06/2013

Date de réception de la demande

11/06/2013

Date d'accusé de réception

01/07/2013

Date AR du dossier complet

Date du Comité de Gestion

18/11/2013,

MAITRE D'OUVRAGE	
Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	FCTVA
Financement	Autofinancement
CADRE DE L'OPERATION	
Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	
MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS	
ADEME	L'éclairage public pèse pour 20 % dans le bilan énergétique global des communes de moins de 2 000 habitants et représente en moyenne la moitié de leurs consommations d'électricité.
CTC / OEC	Un récent rapport européen montre qu'il est possible d'économiser plus de 60% de la consommation d'énergie alors que cette même consommation représente plus de 30% de la facture énergétique d'une commune. Ce projet permettant à la commune d'économiser plus de 50% de sa facture consacrée à l'éclairage public, conformément à la fiche N°12 de la convention PRODEME.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	La commune souhaite réaliser la rénovation de son éclairage public (204 points) afin de réaliser des économies d'énergie, il est composé de vieux luminaires équipés de lampes et d'optiques fortement consommateurs.
-------------------	---

Lieu de réalisation :	ISOLACCIO DI FIUMORBO (Haute-Corse)
------------------------------	-------------------------------------

Description technique de l'opération :	<p>La commune va remplacer ses anciens luminaires par des luminaires plus performants, de 50W voir 70W en fonction de l'usage de ces derniers. La puissance moyenne par point lumineux est de 127W à ce jour. L'installation comprendra de plus la pose d'horloge astronomique qui complètera le dispositif.</p> <p>Energie substituée : 35 775 kWh</p>
---	---

Echéancier prévisionnel de réalisation	T3 -T4 2014
---	-------------

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	SO	35775	27,37	8,69	8,30
Hypothèses	<p><i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep</i></p> <p><i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i></p> <p><i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep</i></p> <p><i>teqCO2 : tonne équivalent CO2; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</i></p>				

Contenu du rapport final	<p>Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche technique de l'installation</p> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	---

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N°1328C0103

Dossier PRODEME N°13044

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
44 x VENCE SHP 50W Classe S5	26 620,00	26 620,00
5 x R-LIGHT SHP 50W Classe CE5	2 300,00	2 300,00
112 x R-LIGHT SHP 50W Classe ME6	51 520,00	51 520,00
43 x R-LIGHT SHP 70W Classe ME5	18 490,00	18 490,00
TOTAL	98 930,00	98 930,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

L'aide attribuée s'inscrit dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle signée entre l'ADEME et la Collectivité Territoriale de Corse

Le bénéficiaire est une commune soumise au régime de la FCTVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Le coût admissible correspond au coût de l'installation.

Coût de l'investissement	98 930,00 €
Assiette	98 930,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

L'aide aux investissements est conditionnée à une diminution des consommations énergétiques de l'installation de 50% et est un forfait de 360 € par point lumineux plafonnée par un taux maximum d'aide aux collectivités de 80%.

Forfait de 360 € par point lumineux	73 440,00 €
Plafond de 80% de financement pour une collectivité	79 144,00 €
Aide	73 440,00 €

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'installation (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide PRODEME (en €)
Installation	98 930,00	98 930,00	98 930,00	73 440,00
TOTAL	98 930,00	98 930,00	98 930,00	73 440,00

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

FEDER	21 440,00 €	21,67%
ADEME	52 000,00 €	52,56%
Bénéficiaire	25 490,00 €	25,77%
TOTAL	98 930,00 €	100,00%

• Sur le coût admissible :

FEDER	21 440,00 €	21,67%
ADEME	52 000,00 €	52,56%
Bénéficiaire	25 490,00 €	25,77%
TOTAL	98 930,00 €	100,00%

oui	Public	HT
non	Privé	TTC
	Association	
AMBACH ALBERTINI Judicaël	Organisme consulaire	
BACCI Marie		
FINIDORI Sophie	Petite	
ISTRIA Philippe	Moyenne	
MARIANI Christian	Grande	
MONTI Cyrille		
PAOLI Marie-Dominique	Assujetti (<i>TVA récupérée</i>)	
ROSSI François-Noël	Non assujetti (<i>TVA non récupérée</i>)	
	FCTVA	
BOUAZZA Sonia	Cas particulier (<i>à préciser</i>)	
PITTILONI Josée		
ROCCA SERRA Muriel	Autofinancement	
	Prêt bancaire	
BOLLINI Virginie	Autofinancement et Prêt bancaire	
LEGRAND Christophe		
ROZO Ariane	Concurrentiel	
	Non concurrentiel	
CASAMATTA Marie-Christine	Sans objet	
ELORRIAGA Julie		
BIANCARDINI Vanina		

Avis favorable
Avis favorable sous réserve
Avis défavorable